



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°68/2023

Objet : Contrat de location d'un tracteur agricole.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le contrat de location du tracteur agricole arrive à échéance.

Considérant la proposition de contrat de CNH INDUSTRIAL CAPITAL, 12 rue du Port – 92000 NANTERRE, pour la location d'un tracteur agricole pour un montant mensuel de 779,22€ HT (935,06€ TTC) et pour une durée de 24 mois.

DÉCIDE

- **la souscription** du contrat de location d'un tracteur agricole avec la société CNH INDUSTRIAL CAPITAL, 12 rue du Port – 92000 NANTERRE pour remplacer le tracteur agricole dont la location arrive à échéance, pour un montant mensuel de 779,22€ HT (935,06€ TTC) pour une durée de 24 mois.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 9 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230609-68-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne le 13 juin 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr